



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	09 Novembre 2018	Séance du : 23 Novembre 2018
	<u>Votes : 33</u>	L'An Deux Mille dix-huit, le 23 Novembre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 25	Pour : 33	
Absents : 12	Contre :	
Représentés : 8	Abstention :	

Etaient présents : Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieuranc Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle)

Absents représentés : M. Claude REVEL (Canet) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault) représenté par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan)

Absents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Marc FAVIER (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Christian BILHAC (Péret), M. Jean COSTES (Salasc), M. Eric VIDAL (Villeneuve)

Objet : Théâtre le Sillon – Convention culturelle de territoire 2018

Monsieur Valero rappelle aux membres du Conseil communautaire que le département propose aux intercommunalités des conventions culturelles de territoire pour les accompagner dans la construction de leur propre politique culturelle et dans la mise en oeuvre de projets contribuant à l'équité territoriale en matière de spectacle vivant, de mobilisation des publics et de patrimoine.

La convention culturelle territoriale fait référence à la convention pluriannuelle d'objectif pour le renouvellement du label d'Etat (DRAC Occitanie) Scène conventionnée d'intérêt national « Art en territoire » et à la convention pluriannuelle tripartite (DRAC Occitanie) pour l'animation du réseau des médiathèques et le recrutement d'un animateur de réseau.

Monsieur Valero propose d'approuver le projet de convention annexé aux présentes qui organise la mise en oeuvre pendant l'année 2018 d'un programme d'actions qui s'inscrit dans les axes de développement culturel de la Communauté de communes détaillés ci-dessous :

- Faire du Théâtre Le Sillon, le pivot de sa politique de développement culturel et accentuer ainsi la thématique « théâtre » du territoire de manière à affirmer une identité culturelle complémentaire aux deux Communautés de communes voisines ;
- Valoriser l'initiative autour des actions à vocation éducative et le soutien au théâtre amateur
- Mettre en place une politique intercommunale dédiée à la mise en réseau de la lecture publique sur le territoire de la Communauté de communes,
- Mettre en place des actions autour du patrimoine.

Monsieur Valero précise que dans ce cadre, le Département de l'Hérault verse une subvention à la Communauté de communes d'un montant de 85 420 € répartie de la façon suivante :

- 68 000 € pour le programme d'action « Spectacle vivant »,
- 17 420 € pour le programme d'action « Lecture publique ».

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Valero et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention annexé aux présentes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontois,



Jean-Claude LACROIX